

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DERNIERES REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION AVANT ARRET DE PROJET

En mars 2018, Angers Loire Métropole a engagé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour y intégrer les communes de Pruillé et de Loire-Authion.

Cette révision générale a donc pour objectif premier d'élargir le PLUi aux communes ayant récemment intégré la Communauté urbaine afin de disposer d'un document unique sur l'ensemble du territoire communautaire et de prendre en compte les créations récentes de communes nouvelles.

Il s'agit également d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes en accentuant notamment la prise en compte de la transition écologique et en ré-affirmant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur du patrimoine végétal et bâti, de protection de la biodiversité, etc.

Après la définition des grandes orientations au travers du projet d'aménagement et de développement durable, l'élaboration du PLUi est entrée dans la **phase de définition des règles d'aménagement et de construction**. Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration de travaux... autant de documents qui devront demain être conformes aux nouvelles règles du PLUi.

Le projet et règlement du PLUi seront présentés aux habitants du territoire à l'occasion de 8 réunions publiques de concertation qui s'établiront de mi-septembre à mi-novembre sur différents secteurs, en présence d'élus d'Angers Loire Métropole et des maires des communes concernées.

- **Angers** (Rive Droite) : le 16 septembre 2019, à 20h, à la salle Daviers à Angers
- **Angers** (Rive Gauche) : le 26 septembre 2019, à 20h au siège d'Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail à Angers
- **Longuenée-en-Anjou** : le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 20h, à la salle Emile Rousseau au Plessis-Macé, commune déléguée de Longuenée-en-Anjou,
- **Secteur Ouest** (Beaucouzé, St-Clément-de-la-Place, St-Lambert-la-Potherie, St-Léger-de-Linières, St-Martin-du-Fouilloux) : le 2 octobre 2019 à 20h30, salle de la Calebasse à St Léger-des-Bois, commune déléguée de St Léger-de-Linières,
- **Secteur Sud** (Bouchemaine, Savennières, Béhuard, Ste-Gemmes-sur-Loire, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Soulaines-sur-Aubance) : le 29 octobre 2019 à 20h, Espace culturel l'Art Image, chemin de Parthenay, à Sainte-Gemmes-sur-Loire
- **Loire-Authion** : le 16 octobre 2019, à 20h à l'espace Séquoia à Corné, commune déléguée de Loire-Authion,
- **Secteur Nord** (Ecuillé, Feneu, Soulaire-et-Bourg, Cantenay-Epinard, Montreuil-Juigné, Avrillé) : le 5 novembre 2019 à 20h, à la Maison du Parc à Montreuil Juigné
- **Secteur Nord-Est** (Rives-du-Loir-en-Anjou, Briollay, Verrières-en-Anjou, Ecoflant, St-Barthélémy-d'Anjou, Le Plessis-Grammoire) : le 13 novembre 2019, à 20h au Carré des Arts, salle Hélène Boumard, rue de la poste, Pellouailles-les-vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Par ailleurs, une exposition présentant le règlement du PLUi (plan de zonage, règlement écrit, ...), sera visible à partir du 16 octobre 2019 dans les mairies des communes accueillant les réunions publiques (sur Angers, l'exposition sera visible au siège d'Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail).

Toute l'information sur le projet, les dates de réunion et lieux d'exposition sur :

<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/revision-generale/index.html>

## Cartographie des réunions publiques de concertation (Zonage et Règlement)

